MODIFICATION N° 9

datée du 9 novembre 2026

apportée au prospectus simplifié de La Société de Structure de Capitaux Fidelity[MD] (la « société ») daté du 25 avril 2025, dans sa version modifiée par la modification n° 1 datée du 15 juillet 2025, la modification n° 2 datée du 26 septembre 2025, la modification n° 3 datée du 10 novembre 2025, la modification n° 4 datée du 4 décembre 2025, la modification n° 5 datée du 3 février 2026, la modification n° 6 datée du 9 mars 2026, la modification n° 7 datée du 31 mars 2026 et la modification n° 8 datée du 2 juillet 2026

(le « prospectus simplifié »)

à l'égard des :

actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8 de la Catégorie Fidelity Actions américaines – Ciblé

actions des séries A, B et F de la Catégorie Fidelity Revenu à court terme Canada

(les « Fonds »)

Le prospectus simplifié est modifié afin de faire ce qui suit :

a) informer les investisseurs qu'à compter du 7 janvier 2027, le niveau de risque de la Catégorie Fidelity Actions américaines – Ciblé passera de « moyen » à « moyen à élevé »;
b) indiquer des changements à la composition du conseil d'administration de la société;
c) tenir compte d'une réduction des frais de gestion des actions des séries A, B et F de la Catégorie Fidelity Revenu à court terme Canada, à compter du 1er décembre 2026; et
d) tenir compte de la nouvelle adresse des bureaux de Fidelity Investments Canada s.r.i. (« **Fidelity** »), le gestionnaire des Fonds.

Les expressions commençant par une majuscule qui sont utilisées dans la présente modification nº 9, mais qui n'y sont par ailleurs pas définies, ont le sens qui leur est respectivement attribué dans le prospectus simplifié.

MODIFICATIONS APPORTÉES AU PROSPECTUS SIMPLIFIÉ

Les modifications techniques devant être apportées au prospectus simplifié pour rendre compte de ces modifications sont présentées ci-après :

1. Responsabilité de l'administration des Fonds

(i) Gestionnaire

Le premier paragraphe de la rubrique « Gestionnaire », à la page 3, est supprimé et remplacé par ce qui suit :

« Le gestionnaire des Fonds est Fidelity. Le siège social des Fonds et de Fidelity est situé au 77 King Street West, Suite 1400, Toronto (Ontario) M5K 1B9. Les adresses électroniques sont les suivantes : sc.francais@fidelity.ca (pour obtenir de l'aide en français) ou cs.english@fidelity.ca (pour obtenir de l'aide en anglais). Le numéro de téléphone sans frais de Fidelity est le 1 800 263-4077 et l'adresse de son site Web est www.fidelity.ca. »

(ii) Administrateurs et membres de la haute direction de la société

Le tableau figurant à la rubrique « Administrateurs et membres de la haute direction de la société », à la page 21, est supprimé et remplacé par ce qui suit :

Nom et lieu de résidence	**Poste**
Kelly Creelman Port Severn (Ontario)	Administratrice
Brock Dunlop Toronto (Ontario)	Chef des finances
Roderick J. McKay* Calgary (Alberta)	Administrateur
Jason Louie Richmond Hill (Ontario)	Chef de la direction et administrateur
Oladayo Oni Calgary (Alberta)	Administratrice

Nom et lieu de résidence	Poste
Rick MacKay Winnipeg (Manitoba)	Administrateur
Kathryn Black Calgary (Alberta)	Administratrice
Hugh Chasmar Toronto (Ontario)	Administrateur
Robyn Mendelson Toronto (Ontario)	Secrétaire

* À compter du 12 novembre 2026, Roderick J. McKay quittera ses fonctions en tant qu'administrateur de la société.

2. Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?

Le dernier paragraphe de la rubrique « Définitions des indices de référence », à la page 101, est supprimé et remplacé par ce qui suit :

« *Vous pouvez obtenir des détails concernant la méthode que nous employons pour établir le niveau de risque d'un Fonds en nous appelant au 1 800 263-4077, en nous envoyant un courriel à sc.francais@fidelity.com (pour obtenir de l'aide en français) ou cs.english@fidelity.ca (pour obtenir de l'aide en anglais), ou en nous écrivant à Fidelity Investments Canada s.r.i., 77 King Street West, Suite 1400, Toronto (Ontario) M5K 1B9, Canada.* »

3. Description des actions offertes par les Fonds

Au sujet des séries

(i) Actions de série B

Le paragraphe qui suit est ajouté à titre de deuxième paragraphe de la rubrique « Actions de série B », à la page 111 :

« À compter du 1er décembre 2026, les actions de série B de la Catégorie Fidelity Revenu à court terme Canada ne seront pas admissibles au *Programme Privilège de Fidelity*, car les distributions sur les frais à l'égard des actions de série B du Fonds dans le cadre de ce programme seront réduites à zéro à la suite de la réduction des frais de gestion de cette série. La valeur des avoirs d'un investisseur dans le Fonds continuera d'être prise en compte aux fins de l'admissibilité de l'investisseur au *Programme Privilège de Fidelity*. »

(ii) Actions de série F

Le paragraphe qui suit est ajouté à titre de dernier paragraphe de l'intertitre « Actions de série F », à la page 111 :

« À compter du 1er décembre 2026, les actions de série F de la Catégorie Fidelity Revenu à court terme Canada ne seront pas admissibles au *Programme Privilège de Fidelity*, car les distributions sur les frais à l'égard des actions de série F du Fonds

dans le cadre de ce programme seront réduites à zéro à la suite de la réduction des frais de gestion de cette série. La valeur des avoirs d'un investisseur dans le Fonds continuera d'être prise en compte aux fins de l'admissibilité de l'investisseur au *Programme Privilège de Fidelity*. »

4. Profil de fonds de la Catégorie Fidelity Revenu à court terme Canada

Détails sur la catégorie

Le tableau et la note de bas de page figurant à la rubrique « Frais de gestion et de conseil et frais d'administration », à la page 327, sont supprimés et remplacés par ce qui suit :

Frais de gestion et de conseil et frais d'administration		
Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration
A	0,95 %**	0 %
B	0,67 %**	0 %
F	0,45 %	0 %

Remises sur les frais de gestion* et d'administration combinés							
Palier	1	2	3	4	5	6	7
Séries B et F	0,025 %	0,050 %	0,075 %	0,100 %	0,125 %	0,150 %	0,175 %

***** En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

** À compter du 1er décembre 2026, les frais de gestion et de conseil de chaque série du Fonds seront réduits comme suit :

Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration
A	0,70 %	0 %
B	0,45 %	0 %
F	0,20 %	0 %

*** À compter du 1er décembre 2026, les actions des séries B et F du Fonds ne seront plus admissibles au *Programme Privilège de Fidelity*, car les distributions sur les frais seront réduites à zéro. La valeur des avoirs d'un investisseur dans le Fonds continuera d'être prise en compte aux fins de son admissibilité au *Programme Privilège de Fidelity*.

5. Couverture arrière

L'adresse de Fidelity figurant sur la couverture arrière est modifiée comme suit :

Fidelity Investments Canada s.r.i.
77 King Street West, Suite 1400
Toronto (Ontario) M5K 1B9
Téléphone : 1 800 263-4077

QUELS SONT VOS DROITS?

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat de souscription de titres d'un fonds commun de placement que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation de votre souscription que vous pouvez exercer dans les 48 heures suivant la réception de la confirmation de votre ordre de souscription.

Elle vous permet également de demander la nullité d'un contrat de souscription de titres d'un fonds commun de placement et d'obtenir un remboursement des sommes versées, ou d'intenter des poursuites en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses sur le fonds. Ces droits doivent généralement être exercés dans certains délais.

Pour obtenir de plus amples renseignements, reportez-vous à la législation en valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

ATTESTATION DES FONDS

DATE : Le 9 novembre 2026

La présente modification n° 9 datée du 9 novembre 2026, ainsi que le prospectus simplifié daté du 25 avril 2025, modifié par la modification n° 1 datée du 15 juillet 2025, la modification n° 2 datée du 26 septembre 2025, la modification n° 3 datée du 10 novembre 2025, la modification n° 4 datée du 4 décembre 2025, la modification n° 5 datée du 3 février 2026, la modification n° 6 datée du 9 mars 2026, la modification n° 7 datée du 31 mars 2026 et la modification n° 8 datée du 2 juillet 2026, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada, et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

« Jason Louie »
JASON LOUIE
Chef de la direction
La Société de Structure de Capitaux Fidelity[MD]

« Brock Dunlop »
BROCK DUNLOP
Chef des finances
La Société de Structure de Capitaux Fidelity[MD]

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
LA SOCIÉTÉ DE STRUCTURE DE CAPITAUX FIDELITY[MD]

« Roderick J. McKay »
RODERICK J. McKAY
Administrateur

« Kathryn Black »
KATHRYN BLACK
Administratrice

ATTESTATION DU GESTIONNAIRE ET DU PROMOTEUR DES FONDS

DATE : Le 9 novembre 2026

La présente modification n°9 datée du 9 novembre 2026, ainsi que le prospectus simplifié daté du 25 avril 2025, modifié par la modification n° 1 datée du 15 juillet 2025, la modification n° 2 datée du 26 septembre 2025, la modification n° 3 datée du 10 novembre 2025, la modification n° 4 datée du 4 décembre 2025, la modification n° 5 datée du 3 février 2026, la modification n° 6 datée du 9 mars 2026, la modification n° 7 datée du 31 mars 2026 et la modification n° 8 datée du 2 juillet 2026, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada, et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

« Robert Lloyd Strickland »
ROBERT LLOYD STRICKLAND
Chef de la direction
Fidelity Investments Canada s.r.i.

« Jason Louie »
JASON LOUIE
Chef des finances, Fidelity Canada
Fidelity Investments Canada s.r.i.

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
FIDELITY INVESTMENTS CANADA S.R.I.
EN SA QUALITÉ DE GESTIONNAIRE ET DE PROMOTEUR
DES FONDS

« Don Wilkinson »
DON WILKINSON
Administrateur

« Russell Kaunds »
RUSSELL KAUNDS
Administrateur

5388812-v20261113